

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le onze février à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : MM. Gérard DUCOS, Emmanuel HANON, Patrice LAURENT, Didier REY.

**OBJET : APPEL D'OFFRE OUVERT - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ -
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 7 FEVRIER 2019 - AUTORISATION
DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1^o et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 19 décembre 2018 pour une remise des offres le 23 janvier 2019.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est estimé(e) à :

Seuil minimum H.T. pour 1 an	100 000	Euros
Seuil maximum H.T. pour 1 an	180 000	Euros

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an.

Il est renouvelable par tacite reconduction, 2 (deux) fois maximum, pour une période de 1 an.

Il a été remis 9 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 7 février 2019 à 10h a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Attributaires	Minimum/ 1 an HT	Maximum/ 1 an HT	Montant estimatif HT
BECAT chemin du Lay 64270 Bellocq	100 000 €	180 000 €	34 702,84 €
JARDINS DES VALLEES 64680 Buziet	100 000 €	180 000 €	35 835,60 €
SARL LABERE 293 route de Poulin 64170 Serres-Ste-Marie	100 000 €	180 000 €	34 747,44 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/02/2019